

Comment transmettre sa déclaration annuelle



Emily Frostad

RÉSUMÉ DE L'ARTICLE

Cet article explique pas à pas la démarche pour remplir et transmettre sa déclaration annuelle.

Du **1^{er} janvier au 30 avril**, les membres du personnel ministériel (y compris les candidates et les candidats au ministère) doivent transmettre une déclaration annuelle en matière d'antécédents judiciaires dans CarrefourÉglise. Durant la même période et au moyen du même formulaire, il leur faut également attester qu'elles et qu'ils ont lu les versions en vigueur des documents suivants : Politique sur la création de milieux de travail respectueux et sécuritaires, Procédures de mise en application de la politique sur la création de milieux de travail respectueux et sécuritaires et Normes d'éthique et de pratique pour le personnel ministériel. Très court, le formulaire en ligne comprend des liens vers ces documents importants et, après vous avoir demandé de déclarer si vous avez fait l'objet ou non d'accusations criminelles au cours de la dernière année, il exigera que vous les consultiez afin de pouvoir être transmis.

Ce formulaire en ligne doit être rempli et transmis chaque année au plus tard le 30 avril, conformément aux normes du personnel ministériel de l'Église Unie du Canada. Il s'agit notamment d'un **critère obligatoire pour être admissible aux appels et nominations (et, dans certains conseils régionaux, pour être admissible à l'obtention d'une autorisation de célébrer les sacrements et les mariages)**.

Voici les étapes de la démarche pour remplir vous-même le formulaire de déclaration annuel :

- Connectez-vous à <https://carrefoureglise.ca/> et cliquez sur **Page de mon ministère**.
- À droite, vous verrez la boîte **Exigences professionnelles auxquelles je dois répondre**. Cliquez sur le lien **Afficher** à côté de **Déclaration annuelle 2026** et le formulaire s'ouvrira (captures d'écran fournies en exemples ci-dessous) :

Bienvenue à votre page de ministère, Candidate 5

[Retour à la page d'accueil de CarrefourÉglise](#)

Mon information

Candidate 5
 Candidate
 uat.candidate5@uccdev.onmicrosoft.com
 111-111-1112
 Toronto , ON L6Y 4M1

Exigences professionnelles auxquelles je dois répondre

Les exigences suivantes incluent actuellement les dates de formations obligatoires pour le personnel ordonné ou les dates de renouvellement de procédures obligatoires auxquelles le personnel ordonné doit se soumettre. Les dates relatives aux exigences professionnelles ne reflètent pas à cette étape vos propres dates de renouvellement. L'information disponible couvre la période de 2005 à aujourd'hui. Si vous avez déjà suivi une formation ou que vous l'avez fait en personne, veuillez cliquer sur le bouton « Demande d'aide » ci-dessous pour en informer le Bureau de la vocation.

Titre	Date
Déclaration annuelle 2026	Voir Requis par 04/30/2026
Racial Justice Training - Fr	Voir Requis Immédiatement
Introduction to Boundaries - fr	Voir Requis Immédiatement

[Voir les formations complétées](#) [Voir les webinaires à venir](#)

Déclaration annuelle

Nom	UAT Candidate 5
Courriel	uat.candidate5@uccdev.onr
Date de naissance (jour/mois/année)	01/10/1954
Numéro d'identification du régime de retraite	[redacted]
Date du dernier relevé des antécédents judiciaires (jour/mois/année)	Select a date...

Je ne fais l'objet, en date de la présente déclaration, d'aucune accusation criminelle ni condamnation en vertu du Code criminel du Canada pour laquelle une réhabilitation n'a pas été délivrée ou octroyée en vertu de la Loi sur le casier judiciaire (l'ancre).
Je fais l'objet de la ou des accusations criminelles ou condamnations suivantes en vertu du Code criminel du Canada, pour laquelle ou lesquelles une réhabilitation n'a pas été délivrée ou octroyée :

J'ai ouvert les trois liens ci-dessous et j'ai examiné chacun de ces documents :

1. Politique sur la création de milieux de travail respectueux et sécurisateurs (PDF)
2. Procédures de mise en application de la politique sur la création de milieux de travail respectueux et sécurisateurs (CGD) de la personne ministériel (PRME)

Par la transmission de cette déclaration, je déclare par la présente que les renseignements ci-dessus sont exacts dans leur envoi. L'exigence de produire chaque année une déclaration n'autorise pas ni ne remplace les exigences de déclaration à la section 17.2 (Devoir d'informer) du Manuel. Fournir des renseignements faux ou trompeurs peut entraîner la prise de mesures disciplinaires, la perte du poste ou la perte de l'emploi.

Soumettre la déclaration

Pour remplir ce formulaire, vous devez inscrire la date à laquelle votre dernière vérification d'antécédents judiciaires a été faite. Le système ne peut générer ou extraire cette donnée.